

Snep retraités

Bulletin d'informations

Sommaire :

- Le modèle français page 2
- La réforme des retraites page 4
- IRCANTEC page 5
- Fonds de réserve des retraites page 8
- Financement des retraites page 9
- Santé publique page 11
- Trou de la Sécu page 12
- CRDS page 12
- Les brèves page 13
- Témoignage page 15
- Compte-rendu du collectif page 17
- Pétition page 19
- Séjours page 20

Une confiance à ne pas trahir

Pebereau vient donc de décréter qu'avec 900 milliards le coût des retraites fait plonger l'endettement de la France à hauteur de 2000 milliards. Il est indécent de mêler les retraites à un tel calcul mais certainement pas outrecuidant de faire remarquer que ce constat est mené par une personne ayant des revenus indécents comparés à ceux de la très grande masse des salariés! La campagne d'affolement de l'opinion publique, entamée depuis quelque temps, a pour but de couvrir tous les mauvais coups de ce gouvernement, dont le dernier en date, la privatisation des autoroutes, contestée de toutes parts. Les questions du financement du budget public et de l'investissement public sont devenues une exigence forte du débat citoyen. En dehors de cette voie tous les risques politiques sont ouverts ; nous voyons bien que les dérives « conservatrices morales » s'allient aux terrains de la droite extrême et de l'extrême droite pour rogner les libertés publiques et s'attaquer aux principaux acquis sociaux.

Pour la part qui lui revient, le syndicalisme a du mal à organiser les ripostes. L'unité d'action peine et même, la possibilité d'organiser un front restreint des luttes est en échec. Pourtant, l'espoir des salariés dans les organisations syndicales est fort ; l'urgence de créer une dynamique unitaire sur une plate forme revendicative suffisante est évidente.

Les dernières élections professionnelles montrent bien que les luttes difficiles menées depuis 2002 (dont les actions sur les retraites en 2003) ont conforté notre orientation FSU (tous les syndicats FSU gagnent en pourcentage) en condamnant les voies les plus réformistes (SGEN), ou sans les soutenir explicitement (UNSA) et sans appuyer les orientations regroupées dans les syndicats SUD. En même temps, les sensibilités de droite régressent !

Dans ce paysage, qui s'est, somme toute, éclairci, le SNEP est le seul syndicat à progresser en voix (+1160) et en pourcentage (+2,15) et essuyant la plus faible perte de votants (-1,5% contre -3,5 à -6,5%) ; ce résultats est d'autant plus remarquable que nous dépassons les 84% chez les PEPS, que nous progressons de plus de 3,5% chez les CE et qu'au final, nous représentons près des 54% des inscrits (!) tous corps confondus.

C'est bien cette situation qui doit nous rendre optimistes sur nos possibilités de mobilisation ; nous travaillons sans relâche, dans la fonction publique, dans l'école, et sur les grands sujets sociaux, à rassembler et mobiliser. C'est notre tâche du moment.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année à vous toutes et tous.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général

Syndicat National de
l'Education Physique de
l'enseignement public
(FSU)

76 rue des Rondeaux 75020 PARIS
Tél : 01.44.62.82.10
Fax : 01.43.66.72.63
Internet : louise.gavary@snepfsu.net

Directeur de publication :
Jean Lafontan
Imprimerie SNEP
Trimestriel

N° commission paritaire :
0307S07232
N° ISSN : 1772-7634
Abonnement revue 4,57€ -
abonnement revue + suppléments
6,10€

Le « modèle français » : Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage !

Le gouvernement met en place à la hussarde les « réformes », des retraites, de la protection sociale, de la santé. Les services publics sont ouverts à la concurrence..., tout en disant que « notre système est juste et que les Français y sont attachés » (Xavier Bertrand, ministre de la santé, en octobre dans « le Monde »). Il ne vise rien d'autre que de le dynamiter tout en faisant mine de le sauver !...

Les médias, avec une belle unanimité, déjà mesurée lors du débat sur le TCE (Traité de la Communauté Européenne), nous vantent les systèmes britanniques, danois... censés être à l'abri des chiffres catastrophistes (et préfabriqués !) du « gouffre » de la Sécu, de son inefficacité, voire de sa responsabilité dans les inégalités croissantes de notre société !... « Le Monde » peut ainsi titrer dans « dossiers et documents » d'octobre consacré à la Sécu, que celle-ci « a l'âge de la retraite », que « cet anniversaire correspond à un déficit record » et qu'« il est de plus en plus difficile de parler du modèle français ».

Les mutuelles, elles-mêmes, lorsqu'elles ne dénoncent que les effets visibles et nocifs de la « réforme » de la santé (18 euros, forfait d'un euro pour les visites et d'un euro de plus pour le forfait hospitalier...), lorsqu'elles se satisfont de la place accrue faite aux complémentaires de santé qui pourtant ouvre la porte aux assurances privées, oublient (?) de dénoncer le plus grave : la substitution rapide au système solidaire du chacun pour soi, qu'il s'agisse de santé, de retraites, de services publics.

Quand la FGR (« Courrier du retraité » de novembre 2005 p 6) rapporte les conclusions du COR concernant un trou de 17 milliards d'euros en 2020 concernant les pensions des fonctionnaires, elle conforte le fatalisme ambiant face à « la France qui vit au-dessus de ses moyens ».

Dans cette situation, **pour répondre aux besoins de tous et enrayer l'explosion des inégalités, nous avons 3 responsabilités** : démonter la désinformation systématique portant notamment sur les déficits « abyssaux », expliquer et clarifier la cohérence des projets libéraux et débattre d'un projet alternatif qui tienne la route et soit susceptible de rassembler les travailleurs du public et du privé.

QUELQUES DONNÉES ESSENTIELLES ET POURTANT DISSIMULÉES. Elles permettront, dans les bulletins suivants, de juger plus exactement des projets du pouvoir et de ce qu'il



conviendrait de faire.

- **La Sécu mise en place en 1945**, qui fête son 60^e anniversaire dans la plus grande discrétion cette année, malgré ses insuffisances apparues au cours des années et sur lesquelles nous reviendrons, a notamment permis de sortir de la pauvreté la plupart des vieux travailleurs. Ce n'est pas le cas partout ailleurs (les retraités britanniques en savent quelque chose !). Notre Sécu a aussi placé la France en tête des pays développés pour la santé (classement de l'OMS, « organisation mondiale de la santé »). **Son impact économique et en emplois est considérable.**
- **Les services publics « à**

la française » font, à chaque coup dur, malgré la restriction de leurs moyens, la preuve de leur dévouement et de leur efficacité, ce qui ne les empêche pas d'être exemplaires pour leurs salariés et pour leur compétitivité économique. On est loin de constater la même chose en dehors de nos frontières, et pas seulement dans les pays en voie de développement, comme le prouve récemment la Louisiane ; un peu plus de services publics, en faveur de tous lui aurait été fort utile !...

- Le projet du CNR (« conseil national de la Résistance ») mis en œuvre en 1945, aussi qualifié d'« **Etat social** » reposait sur **4 piliers** : La protection sociale solidaire alimentée par les cotisations sociales, les services publics financés par l'impôt, le droit du travail et le soutien de l'Etat à l'activité économique pour développer l'emploi et la production ravagée par la guerre.
- En rupture avec les SMS (« sociétés de secours mutuelles ») dont l'adhésion était volontaire et corporatiste, complétées par l'assistance charitable et aléatoire aux plus démunis, la Sécu visait à mettre en place **une protection sociale, unique, universelle, solidaire, reposant sur un « salaire socialisé** » (les cotisations sociales ouvrières et patronales). « Pour débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain » (Pierre Laroque en 1944) et « permettre d'assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail » programme du CNR), « chacun doit contribuer, en

Savoir survivre à la désinformation !

fonction de ses moyens, et percevoir en fonction de ses besoins », qu'il s'agisse de famille, de santé, de retraite ou d'emploi.

- Malgré l'opposition du patronat, mais aussi des non-salariés, des cadres et même de la mutualité qui voulait préserver son autonomie, la Sécu s'est progressivement mis en place **répondant toujours à plus de besoins, concernant toujours plus de personnes**. Son budget dépasse largement celui de l'État et, jusqu'aux années 90, sa part dans les richesses produites n'a cessé de croître.
- Malgré cela, aujourd'hui, **les besoins non satisfaits explosent** : chômage endémique plus élevé qu'ailleurs, pauvreté et inégalités croissantes, renoncements aux soins, logements insuffisants ou inaccessibles, y compris à ceux qui ont un travail, besoins nouveaux sans financement (dépendance, prévention de maladies ravageuses...), échecs scolaires...
- Le coût des besoins à satisfaire croît rapidement : plus de retraités vivants plus longtemps, équipements techniques nouveaux et recherches accrues en matière de santé, demande accrue de prévention de prise en charge meilleure des handicapés, des maladies rares, chômage...
- Il est légitime de chercher à maîtriser mieux ce coût, par exemple en diminuant une consommation médicamenteuse dont les principaux profits vont à l'industrie pharmaceutique. Néanmoins, **il est légitime, nécessaire, que ces dépenses croissent ; la question posée est bien celle de l'équilibre des comptes et donc des recettes à dégager**.
- Nous avons montré, à

d'autres occasions, tant en ce qui concerne la santé que les retraites que, si les dépenses augmentent sensiblement, **le déficit est pour l'essentiel créé pour servir de tremplin au désengagement de l'État et des entreprises**. Le coût pour les patients s'accroît donc toujours davantage.

- **Les richesses créées en France, appuyées sur les progrès de la productivité du travail, permettent de faire face**, à longue échéance, à un coût social accru. Encore faut-il accepter de cotiser progressivement plus, de diminuer les exemptions de cotisations sociales inefficaces pour l'emploi et de mettre tout le monde à contribution, notamment les profits accrus (10% de valeur ajoutée transférée du revenu des familles vers une minorité de privilégiés). Les actifs d'aujourd'hui en seront aussi les bénéficiaires.
- **La prévention de l'ensemble des « aléas de la vie » apparaît chaque jour davantage inassurable individuellement**, c'est-à-dire hors de portée d'une couverture personnelle. C'est vrai pour la santé : 50% du coût de la santé est absorbé par 5% de la population et principalement dans les 6 derniers mois de la vie, à 85 comme à 35 ans ! C'est encore plus vrai pour les catastrophes « naturelles » : inondations en France mais surtout tsunami, Cachemire, grippe aviaire ou Louisiane nous montrent que la solidarité internationale est indispensable et pas seulement la charité, que la prévention des risques et les services publics constituent un besoin commun, et pas seulement pour les premières victimes. Nul n'est à l'abri, individuellement et une assurance personnelle ne peut

suffire.

Après avoir présenté quelques faits significatifs, quelques besoins fondamentaux aujourd'hui laissés de côté, nous proposons, dans les prochains bulletins, **d'examiner la cohérence des « réformes » en cours**, inconciliable avec celle de la protection sociale solidaire : l'accroissement des charges et des risques non couverts pousse les familles au « chacun pour soi » ouvrant ainsi la porte à la concurrence et au profit, notamment des assurances. Nous verrons que cette logique est dans l'incapacité de répondre aux problèmes posés et ne peut que les accroître. Il est décisif de « mettre les besoins sociaux à l'abri de la logique marchande ».

Mais nous aurons aussi à **préciser les axes essentiels d'une alternative possible** à l'offensive « libérale », à réfléchir aux moyens dont nous disposons pour tenter de les imposer. Le besoin d'un vrai changement, exprimé notamment le 29 mai dernier, ne passe pas par l'abandon du « modèle social français » mais par le renforcement de la solidarité, pas seulement en France, des services publics, de l'emploi, du pouvoir d'achat, d'une croissance maîtrisée et de la démocratie sociale.

Nous continuerons à voir ailleurs ce qui s'y passe.

À suivre, en comptant sur vos réactions, vos contributions et vos questions.

Quelques références intéressantes :

Aux Éditions Syllepse : « Retraites », « Politiques de santé » (FSU), « Main basse sur l'assurance maladie »,

La réforme des retraites est « entre deux réformes »



Au niveau européen : « en 1997 puis 2001, le **Comité de politique économique** a réalisé un rapport sur les pensions... et... a annoncé les recommandations suivantes : les réformes doivent viser à **retarder l'âge de la retraite** ; la **dette publique** totale doit être diminuée (les « engagements » futurs des régimes en répartition sont dans ces travaux assimilés à une dette) ; le niveau des dépenses publiques de retraite doit être limité ; la **contributivité** des régimes doit être **renforcée** ; le rôle des systèmes financés en capitalisation doit être accru » (extrait du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites – juin 2004).

C'est dans ce contexte qu'a été élaborée la loi de 2003, avec zèle.

A l'horizon 2005 les pays membres de l'Union européenne devront remettre de nouveaux rapports de stratégie nationale sur les retraites (voir les articles sur la situation vue d'Angleterre et d'Allemagne), assortis de projections à long terme de l'équilibre financier des régimes de retraite. » (COR Juin 2004)*.

Ces décisions sont à rapprocher de la déclaration de Denis Jacquat (rapporteur de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale) au Forum des retraites organisé le 25 mars 05 par la caisse des dépôts et consignation : « La loi... portant réforme des retraites comportait 116 articles, le gouvernement (nb : Ex Raffarin) a estimé à 79 le nombre de décrets nécessaires à la mise en oeuvre complète des réformes... Aujourd'hui, 3 de ces décrets ont été publiés, 11 textes manquent paraîtront d'ici peu, sans doute au 30 juin 2005, et 5 autres seront publiés en 2006.... En revanche, six lettres ministérielles ont été nécessaires pour parfaire l'application de la loi » (nb : on appréciera la modalité démocratique !!).

Le SNEP, dans ce contexte, n'a eu de cesse d'intervenir lors de négociations sur les décrets pour limiter les effets régressifs de cette loi.

Certains dossiers viennent d'évoluer dernièrement (cf article dans le bulletin national n°737 du 11 juin 2005) : validation des services auxiliaires, sur-cotisation pour les CPA, fonctionnaires parents de trois enfants.

Le dossier des retraites n'est donc pas clos.

Il ne règle en rien la sauvegarde de notre système de répartition, et ce n'est pas le système de retraite dite « additionnelle » qui améliorera les choses.

Le chiffre 3 semble être la clef de la gestion gouvernementale :

- **saire trinôme**, dit « au mérite », prévu dans la nouvelle gestion décentralisée :

- ⇒ une partie **fixe** « indiciaire »
- ⇒ une partie liée à l'emploi **variable**
- ⇒ une partie due « au mérite », **aléatoire**

- **retraite :**

- ⇒ une **partie fixe**, mais individualisée, avec ou sans décote, retraite dite « **par répartition** »
- ⇒ une **partie liée aux « primes »** (les 5 % retenus depuis le 1er janvier 2005) : **retraite « additionnelle »** (cf article ci-joint), **variable** ou une **partie de cotisation volontaire, retraite complémentaire**

Dans ces systèmes, on voit l'utilisation qui peut être faite des parties « variables » et/ou « aléatoires » pour peser sur le pouvoir d'achat des actifs comme des retraités en drainant les fonds vers les banques (cf article ci-joint sur le Remboursement de la Dette Sociale et retraite additionnelle publié dans le dernier « spécial retraités SNEP »).

Un calcul édifiant a été fait : « un fonctionnaire qui aurait reçu 200 € de primes ou indemnités chaque mois, pendant 30 ans, recevrait (retraite additionnelle) environ pour sa retraite un complément de moins de 50 € par mois, alors que dans le même temps par décote et durée exigée, sa pension civile serait tombée de 75% à 50% de son traitement indiciaire de référence, soit un écart faisant facilement 10 fois le montant de cette retraite additionnelle.

Selon une étude de l'observatoire Français de Conjoncture Economique (Sciences-po) « les réformes sociales (retraites, assurance maladie, dépendance) vont coûter deux fois plus cher aux ménages (3,4 milliards d'€) qu'aux entreprises (1,9 milliards d'€) en 2005. »

Yann LEQUEUX

Se mobiliser contre un projet de réforme qui reste inacceptable

Retraités signez nombreux la pétition

que vous trouverez sur le site et en page 19

Qu'est-ce que l'IRCANTEC ?

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques.

13 millions d'affiliés à l'IRCANTEC, c'est à dire « ayant un compte » depuis le moniteur de colonie qui a travaillé 1 mois jusqu'au médecin spécialiste hospitalier qui cotise sur l'ensemble de sa carrière.

2,5 millions de cotisants (dont 1,120 millions dans la FP territoriale, 860 000 dans la fonction publique d'Etat, 360 000 dans la fonction publique hospitalière (800 000 médecins dont 40 000 à carrière complète), 150 000 élus locaux).

1,5 million de retraités

1,4 milliard d'euros de pensions versées

1,8 milliard d'euros de cotisations

L'IRCANTEC constitue le régime complémentaire qui s'ajoute à la pension versée par le régime général.

C'est un régime par répartition (les cotisations des actifs financent les prestations).

C'est aussi un régime par points :

- les cotisations des actifs sont converties en points de retraite, en divisant les cotisations par le prix d'acquisition d'un point, appelé « salaire de référence ».

- les points sont cumulés au long de la carrière. La pension est déterminée en multipliant le nombre de point par la valeur du point au cours de l'année de départ (valeur de service).

Ce régime est alimenté par les cotisations versées par les employés et les employeurs sur la base de deux tranches l'une en-dessous du PSS (Plafond de la Sécurité Sociale) (tranche A), l'autre en dessus (tranche B).

Il est géré par un conseil d'administration comprenant 15 représentants de l'Etat et 15 représentants des personnels affiliés (CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC, FSU (1 titulaire, 1 suppléant)).

C'est un régime de nature réglementaire, les décisions sont prises par l'Etat. Le CA ne peut émettre que des avis. Le régime général, les régimes complémentaires (AGIRC, ARRCO) résultent de « conventions » entre les employeurs et les salariés.

Les fonds sont gérés par la caisse des dépôts et consignation.

La réforme est suspendue, elle n'est pas annulée.

En juillet, le gouvernement a tenté un coup de force en proposant de convoquer un CA extraordinaire. (cf. Balladur en 1993 qui publiait en plein mois d'août la réforme du régime général).

La vigilance des organisations syndicales l'a forcé à ouvrir des consultations après que ces dernières aient eu connaissance, enfin, du contenu de la réforme. Lors d'une première réunion le 5/09/05, le représentant du ministère de la Fonction Publique avait reconnu qu'il n'y avait pas urgence. Or, le 29 septembre ce même représentant annonçait que la réforme serait effective le 1^{er} janvier 2006.

Depuis 2 réunions se sont tenues avec le représentant du ministre de la Fonction Publique.

Dès que la FSU a eu connaissance des projets, des contrats ont été pris avec des actuaires indépendants. Les administrateurs de la FSU avaient dès juin interrogé la parité administrative sur ses intentions. Les administrateurs FSU, CGT, UNSA, CGC et CFTC ont dès septembre demandé et obtenu des projections complémentaires. Selon les organisations syndicales, l'équilibre financier de l'IRCANTEC peut être assuré

par une augmentation de la seule contribution des employeurs. Les mesures envisagées ont provoqué de vives réactions de la part des organisations syndicales (hors CFDT) et des hospitaliers. Une nouvelle rédaction du projet a été adressée, qui, si elle comporte des évolutions significatives, n'en comporte pas moins une augmentation des cotisations et une baisse des pensions. Ces mesures devaient faire l'objet d'une « concentration » le 13 décembre.

Le 7 décembre, le ministre a annoncé qu'il suspendait la réforme pour répondre à la demande des organisations syndicales, dont la FSU, de prendre le temps. Ce qui n'a pas empêché les hospitaliers particulièrement concernés de réussir la grève du 8 décembre.

Alors que le régime est excédentaire jusqu'en 2040, le gouvernement a utilisé les projections financières fondées sur une diminution des cotisants alors qu'il dépend des politiques de l'emploi public mené par l'Etat et les collectivités. En augmentant les réserves, il change la nature du régime, en passant d'un système par répartition à un système de provisionnement, c'est à dire par capitalisation comme pour le régime additionnel de la fonction publique mis en place par la Loi Fillon.

La réflexion ne peut se limiter aux seules conditions de l'équilibre du régime. La question de la responsabilité des employeurs publics vis-à-vis des agents qu'ils ont choisi de recruter comme non titulaires ne peut être esquivée. De plus, une collectivité qui embauche un non titulaire verse une cotisation retraite de 11,58% (CNAV + IRCANTEC) alors que pour un titulaire elle verse 27,30% à la CNRA (caisse de retraite des collectivités). La défense de l'IRCANTEC n'est pas seule affaire des non titulaires. Cette attaque s'inscrit dans une politique de régression sociale, de privatisations, et de cadeaux aux plus fortunés. C'est un enjeu qui nous concerne tous.

Le gouvernement et le patronat considèrent que la réforme des retraites n'est pas achevée. Une caisse pour les retraités de la fonction publique sera-t-elle créée ? Les déclarations de Breton qui stigmatise encore une fois les fonctionnaires ne sont sans doute pas innocents.

Nouvelle rédaction des projets de décret et d'arrêté

Le projet d'une revalorisation du point de retraite au deux tiers de l'inflation est abandonné. La revalorisation est maintenue au niveau de celle de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

La répartition des cotisations entre salarié et employeur restera comme actuellement de 40%-60% en tranche A et 34%-66% en tranche B. Faisant porter davantage l'effort sur les salariés, le projet initial prévoyait 43,9%-56,1% en tranche A et 35,6%-64,4%.

Le directeur du cabinet du ministre de la Fonction Publique en convient « afin de responsabiliser les employeurs publics quant à l'embauche plutôt d'agents non titulaires ». A suivre...

La hausse des cotisations sera étalée de 2007 à 2014 (au lieu de 2006 à 2009) et sera à terme de 0,75% du revenu brut (1% dans le projet initial).

Cependant, pour un salarié percevant 1500 euros brut par mois, la cotisation (valeur 2005) passera à 45 euros contre 33,75 euros actuellement (46,95 euros dans le 1er projet).

Le salaire de référence est le prix d'achat du point de retraite. Il est revalorisé chaque année de l'inflation. En 2005, 2,763 euros = 1 point.

A partir de 2007 et jusqu'en 2015, il est prévu qu'il progresse par dérogation à des taux fixés de l'ordre de 6,5% à 9,5% par an soit +99,8% sur 10 ans!

Si dans l'ancien projet, il augmentait de 88,2% en 4 ans, il n'en reste pas moins que le nombre de points acquis dans l'année sera moins élevé et donc la pension diminuée. Ces reculs sont à mettre au « compte » de la mobilisation des hospitaliers et de la cohésion des organisations syndicales (excepté CFDT...).

Hausse des cotisations

Projet initial

Année	TrancheA			TrancheB		
	Bénéficiaire	Employeur	Total	Bénéficiaire	Employeur	Total
2005	1,80%	2,70%	4,50%	4,78%	9,24%	14,00%
2006	1,98%	2,83%	4,80%	4,95%	9,43%	14,38%
2007	2,15%	2,95%	5,10%	5,14%	9,62%	14,78%
2008	2,33%	3,08%	5,40%	5,33%	9,81%	15,14%
2009 et après	2,50%	3,20%	5,70%	5,52%	10,00%	15,52%

Nouveau projet

Salaire de référence

(hausse du prix d'acquisition du point)

Projet initial

	Salaire de référence (euros)
2006	3,1440
2007	3,6333
2008	4,2862
2009	5,2004

Nouveau projet

La défense de l'IRCANTEC n'est pas la seule affaire des non titulaires. Cette attaque s'inscrit dans une politique de régression sociale, de privatisation, et de cadeaux aux plus fortunés.

C'est un enjeu qui nous concerne tous.

REFUSEZ les régressions annoncées et IMPOSEZ d'autres choix

SIGNEZ MASSIVEMENT la pétition pour affirmer notre volonté de ne pas laisser diminuer fortement la complémentaire des fonctions et collectivités publiques, d'affirmer notre solidarité et d'empêcher de mauvais coups contre tous les régimes de retraite.

La pétition est à signer en ligne <http://enligne.fsu.fr/index.html>

Sinon vous pouvez l'envoyer à l'une des adresses suivantes :

Monsieur le ministre de la Fonction Publique

Ø Par courrier postal : 72, rue de Varenne, 75700 PARIS

Ø Par fax : 01 42 75 89 70

Ø Par courrier électronique : sec.Jacob@fpre.gouv.fr

Avec une copie au SNEP si possible louise.gavary@snepfsu.net

Inquiétudes sur l'avenir du Fonds de réserve des retraites

LE MONDE du 01.12.05

L'existence du Fonds de réserve des retraites (FRR) est-elle menacée ? Les responsables de cet établissement public administratif, institué en 1999 par le gouvernement de Lionel Jospin, sont inquiets. A l'heure où Bercy cherche par tous les moyens à réduire les déficits publics, les 25 milliards d'euros qu'ils ont aujourd'hui dans leurs caisses peuvent susciter des convoitises. Ils craignent surtout que des arbitrages de court terme ne privent le fonds des recettes qui doivent lui permettre de jouer son rôle.

Ce dernier est ambitieux. Le FRR a pour mission de compléter, à partir de 2020, les besoins de financement des régimes de retraite des salariés du secteur privé, des commerçants, des artisans et des agriculteurs. A sa création, il a été doté de quelques milliards d'euros avec un objectif de 150 milliards d'euros.

Pour y parvenir, la loi prévoit que le FRR soit notamment alimenté par les excédents éventuels du régime général des retraites, tout ou partie des excédents du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et l'affectation de 65 % du produit de prélèvement de 2 % sur les revenus du capital. Il doit aussi pouvoir compter sur des recettes exceptionnelles, dont celles liées aux privatisations des entreprises publiques.

Entre 2002 et 2004, le FRR a bénéficié de versements d'environ 4 à 5 milliards d'euros par an. Il a notamment profité d'une partie des recettes de privatisation du Crédit Lyonnais, des Autoroutes du Sud de la France (ASF), et d'une fraction des liquidités issues de la vente par l'Etat aux opérateurs de télécommunication des licences UMTS.

Mais ces sources se tarissent : cette année, le FRR ne pourra pas compter sur le FSV, lourdement déficitaire. Le fonds n'a rien perçu des privatisations les plus récentes (Sanef, GDF, EDF). Ses responsables craignent que la vente, imminente, par l'Etat des parts qui lui restent dans les autoroutes, leur passe aussi sous le nez. A Bercy, on assure que de tels arbitrages ne sont pas

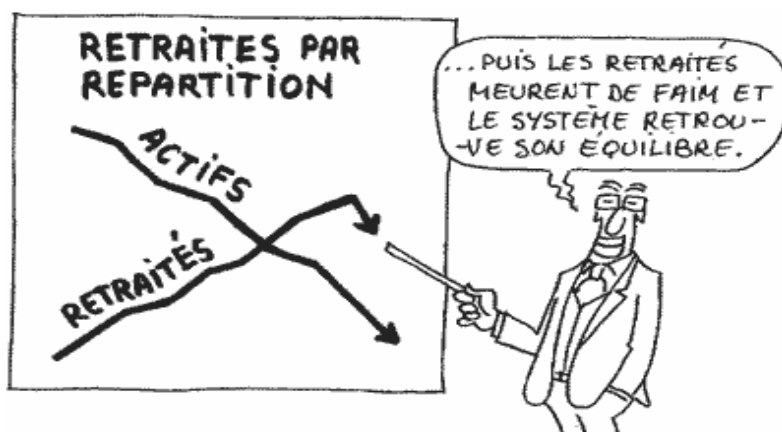
encore arrêtés.

Du coup, pour 2005, le FRR risque de ne bénéficier que de 1,3 milliard d'euros, issus des 65 % du produit de prélèvement de 2 % sur les revenus du capital, sa seule recette fiscale pérenne. A ce rythme, les 150 milliards d'euros en 2020 sont irréalistes. Selon une étude du Conseil d'orientation des retraites, il faudrait que le FRR reçoive 5 milliards d'euros par an pour espérer atteindre cet objectif.

Le fonds a évité le pire de justesse : mi-novembre, lors de l'examen au Sénat de la loi sur le financement de la sécurité sociale, le sénateur Jean-Jacques Jégou (UDF, Val-de-Marne) avait déposé un amendement recommandant qu'en 2006, la contribution sur les revenus du capital du FRR soit versée au FSV. Il a retiré son amendement, mais les proches du FRR craignent d'autres assauts. *"Certains vont se dire : si le fonds ne parvient pas à ses objectifs, pourquoi dès lors le conserver ?"*, regrette l'un d'eux.

"A partir du moment où le FRR a été créé, il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Il faut le protéger de ceux qui voudraient favoriser l'épargne individuelle aux dépens du principe de la retraite par répartition", selon Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT et membre du conseil de surveillance du FRR.

Les difficultés du FRR, l'un des plus gros investisseurs français, pourraient aussi pénaliser



Financement des Retraites : L'Europe s'interroge sur le relèvement de l'âge de la retraite

Faut-il relever l'âge de la retraite ? L'allongement de la durée de la vie et la faiblesse du nombre des cotisants imposent de maintenir les seniors au travail le plus longtemps possible

Les pays européens ont entamé un large débat sur le relèvement de l'âge de la retraite et plusieurs d'entre eux se sont lancés dans des réformes destinées à résoudre les problèmes posés par l'allongement de la durée de vie et la faillite des systèmes actuels de retraites.



En Grande-Bretagne, la Commission des retraites a proposé mercredi d'allonger progressivement l'âge de la retraite des salariés à 68 ans, en échange d'une pension d'Etat un peu plus élevée. Le rapport de la Commission propose ainsi de porter l'âge de la retraite de 65 ans aujourd'hui à 66 ans en 2030, 67 ans en 2040 et 68 ans en 2050. L'âge de la retraite pour les femmes, actuellement de 60 ans, sera porté à 65 ans en 2020.

Allemagne. Le nouveau gouvernement veut lui aussi repousser l'âge de la retraite à 67 ans, contre 65 ans actuellement. La mesure n'a pas encore fait l'objet d'un projet de loi, mais la chancelière Angela Merkel l'a évoquée mercredi dans sa déclaration de gouvernement.

En Espagne, une proposition de réforme

prévoit de relever l'âge de la retraite de 65 à 66 ans. Ce projet actuellement en discussion entre gouvernement et acteurs sociaux a été jugé par les syndicats «*équilibré, modéré et utile*».

Au Portugal, le Parlement a approuvé mardi une proposition du gouvernement concernant le relèvement de l'âge des retraites et visant à aligner progressivement en 10 ans l'âge de départ des fonctionnaires (60 ans) sur celui des autres travailleurs du privé (65 ans) à partir de 2006.

En France, le droit au départ à la retraite à 60 ans demeure la référence légale. Seuls les salariés ayant commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans peuvent partir à la retraite avant 60 ans, à condition d'avoir cotisé de 40 à 42 ans. La réforme des retraites votée en juillet 2003 se traduira par un allongement de la durée de cotisation des fonctionnaires d'ici à 2008 de 37,5 ans à 40. Cette durée sera portée pour tous - privé et public- à 41 annuités en 2012, puis éventuellement 42 en 2020.

L'Italie a adopté en 2004 une réforme des retraites dont le principal objectif est de maintenir le déficit public sous la barre des 3%. Elle prévoit qu'à partir de 2008, la retraite sera prise à 60 ans avec 35 ans de cotisations, ou dès lors que le salarié pourra justifier de 40 ans de cotisations. En 2013, l'âge de la retraite pourrait être relevé à 62 ans, le nombre d'années de contributions restant inchangé à 35 ans.

En Autriche, l'âge légal du départ en retraite a été porté à 65 ans et la durée de cotisation a été allongée de 40 à 45 ans.

En Belgique, l'âge du départ à la retraite est de 65 ans pour les hommes et de 63 ans pour les femmes (graduellement porté à 65 ans d'ici 2010). Cependant, de nombreux Belges profitent de généreux systèmes de pré-retraites, dont l'âge pour en bénéficier vient d'être relevé de 58 à 60 ans.

.../...

...

Aux Pays-Bas, où l'âge de la retraite est fixé à 65 ans, le débat a été lancé fin juillet par le ministre de l'Economie Jan Brinkhorst (D66, libéral réformiste) qui propose de le relever à 67 ans, suscitant l'opposition des syndicats.

En Suède, l'âge de la retraite est de 65 ans mais les salariés sont incités à travailler jusqu'à 67 ans ou plus.

Au Danemark, où l'âge de la retraite est de 65 ans, il y a débat actuellement sur le relèvement de l'âge de la pré-retraite de 60 à 62 ans en raison du manque de main d'oeuvre et de la réduction du nombre des actifs.

La Finlande, pays de l'OCDE dont la population vieillit le plus vite, teste en 2005 la première phase de son nouveau régime de retraite qui incite les salariés à rester dans la vie active jusqu'à 68 ans en jouant sur les modalités de cumul des points de retraite et le versement des droits. L'âge légal de départ en retraite a été abaissé de 65 ans à 63 ans dans le privé, maintenu à 63 ans dans le public.

En Grèce, comme en Pologne, l'âge de la retraite est de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes.

En République tchèque, les femmes prennent leur retraite à 57/60 ans (selon le nombre d'enfants) et les hommes à 62 ans. L'âge de la retraite devrait être porté à 63 ans dès 2012 et à 65 ans vers 2030-2035.

En Hongrie, l'âge de la retraite est de 62 ans mais les Hongrois peuvent partir en pré-retraite dès qu'ils justifient de 33 ans de travail. A partir de 2008, la pré-retraite ne pourra être prise qu'à partir de 59 ans.

En Lituanie, la retraite est fixée à 62,5 ans pour les hommes depuis 2003 et doit passer de 50 à 60 ans pour les femmes dès 2006.

En Lettonie, l'âge pour les hommes a été relevé à 62 ans, et celui concernant les femmes à 60,5 ans, avant de passer à 62 ans en 2008.



Santé publique : Ce qui se prépare et se met en place relève de la catastrophe !!!

L'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé a rendu publiques les prévisions sur le nombre de médecins en France pour les années à venir.

Ces précisions confirment malheureusement ce que beaucoup dénoncent : une baisse catastrophique du nombre de professionnels de santé.

Avec le numerus clausus actuel (7000 étudiants en 2^{ème} année de médecine), **l'hémorragie atteindra son maximum en 2014** ; à cette date le métier enregistrera annuellement 8000 départs pour 5500 entrées seulement. **Dans 20 ans le pourcentage** des médecins par rapport au nombre d'habitants **baissera de 15,6%**. Il y a actuellement 335 médecins pour 100 000 habitants, dans 20 ans il n'y en aura plus que 283 si aucune mesure n'est prise.

Certains malveillants ne verront là que chiffres de pure intellectualité déconnectés de la réalité !

Pourtant, sur le terrain, tout se passe comme si les cyniques projections chiffrées qui précèdent étaient déjà à l'œuvre.

En Franche Comté :

- 292 médecins pour 100 000 habitants contre 339 en France
- 138 spécialistes pour 100 000 soit 20% de moins que la moyenne nationale
- 64 kinésithérapeutes pour 100 000 soit le dernier rang des régions françaises
- A Morteau (Doubs), la dernière ouverture d'un cabinet médicale remonte à 14 ans.

Et dans le département du Jura :

Sur le premier plateau et dans le sud de la montagne le nombre d'habitants est plutôt stable mais les médecins partent et personne ne les remplace malgré la mise à disposition par les communes d'un cabinet médical !

Le département a perdu son centre 15 (le numéro qu'on appelle quand « ça va pas bien » et qu'aucun médecin ne peut se déplacer). C'est maintenant Besançon qui répond et qui fait au mieux. Et on peut imaginer un jour, voir arriver une ambulance à Meussia au lieu de Messia ou voir arriver les pompiers alors qu'un médecin aurait suffi sans compter que personne ne sait comment seront traitées les urgences absolues.

Médecine à deux vitesses pour une opération de la cataracte : zéro euro de débours pour les assurés sociaux à Dole et jusqu'à 200 euros à Lons le Saunier, selon la participation des mutuelles.

Pour la campagne de prévention du cancer du sein initiée en octobre 2003, seulement 55% des femmes concernées avaient été invitées en mars 2005 (5 mois avant la fin de la première campagne). En plus de ses conséquences dramatiques, ce pauvre bilan ainsi que les dysfonctionnements précédents fournissent un bel argument aux partisans d'un service privé de santé.

Pendant combien de temps va-t-on laisser un hypothétique service privé de santé (en direction d'une clientèle captive) se substituer au service public ???



UNE GESTION « en bon père de famille » DANS UN CONTEXTE DE « CONCURRENCE NON FAUSSEE »

Mais le fameux trou de la Sécu de 11 milliards d'euros, existe-t-il vraiment ?

7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac

3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool

1,6 milliard non reversé à la Sécu des assurances auto pour les accidentés de la route

1,2 milliard non reversé à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes

2 milliards de TVA non reversés à la Sécu

2,1 milliards de retard de paiement à la Sécu pour les contrats aidés

1,9 milliard de retard de paiement par les entreprises...

C'est à dire : 20,1 milliards d'euros

Ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécu pour 2003.

Où la CADES prend-elle cet argent ?

(car ce qui rentre par la CRDS ne suffit pas !...)

La réponse est donnée par « l'Echo du Centre » qui titrait le 3 février 96 : « Une aubaine pour les financiers » poursuivant dans l'article « ...La CADES doit faire appel aux marchés boursiers internationaux. Ainsi, comme l'indiquent plusieurs quotidiens, le gouvernement s'apprêterait à emprunter sur la place New-Yorkaise... »

Ainsi la CRDS contracte des emprunts en payant les commissions. Puis pour couvrir les emprunts elle lance des obligations (remboursables en 5 ou 10 ans). Les banques placent ces obligations à qui les veut. La finance internationale se jette sur ces propositions garanties grâce à la Crds que l'Etat prolonge comme il veut.

Ces paquets d'obligations peuvent passer d'un propriétaire à l'autre, faire des profits considérables (On sait que plus de 100 milliards d'€ se promènent ainsi !)

Au 31 décembre 2003, la Crds avait collecté 3 milliards mais, sur cette somme, 12,1 milliards avaient servi à payer intérêts et commissions aux sociétés bancaires et à leurs investisseurs. Pour eux le déficit de la sécu peut durer le plus longtemps possible.

La RAFF pourvue d'un paquet d'obligations achetées avec les retenues opérées sur les futurs retraités devra « réaliser » celles-ci quand le fonctionnaire partira à la retraite

1995 Juppé invente la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale alimentée par les 0.5% de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale prélevée sur

- les salaires
- les pensions
- les allocations chômage
- les allocations familiales
- les allocations de logement...

CADS

chargée d'apurer les dettes de la Sécu (18 Milliards d'€ de 1991 à 1995) et provisionner 100€

doit par la suite couvrir des découverts de 1996 et 1997 (11 Mds) et le déficit de 1998 (1.8 Mds). La Crds qui devait durer 13 ans est prolongée de 5 ans (Janv 2014)

2002 Raffarin fait régler par la CADES les exonérations de charges sociales accordées au patronat : 2,4 milliards d'€ pour 2003 et 2004 et la Crds est validée sine die !...

En 2004, la CADES a versé 10 milliards d'€ à la sécu au 1^{er} septembre et 25 milliards en fin d'année

Depuis le 1^{er} janvier 2005, tous les actifs subissent une retenue de 5% sur

- indemnité de résidence
- primes
- heures supplémentaires...

Pour faire des points quand ils partiront à la retraite (on ne sait pas combien ! les textes ne le disent pas...)

Cet argent sera versé dans une caisse spéciale : le RAFF (arrêté interministériel du 26.11.04) qui pourra acheter des milliers d'obligations de la CADES

La CADES devra trouver de l'argent frais. Il faudra augmenter la Crds. Et les actifs -déjà appelés à vider leurs poches pour combler le trou de la sécu, financer les banques et rembourser les dettes des entreprises - devront mettre une fois de plus la main à la poche (pour boucher deux trous sans fonds au lieu d'un seul ?)

Dès lors il n'est pas étonnant qu'une étude de l'Observatoire Français de Conjoncture Economique (Sciences Po) estime que les réformes sociales (retraites, assurances maladie, dépendance) vont coûter deux fois plus cher aux ménages (3.4 milliards d'€) qu'aux entreprises (1.9 milliards d'€).

Et pendant ce temps, la solution « répressive » trouvée par le ministre des finances - face au scandale (qui n'est pas nouveau : souvenons nous de Mennessier et Vivendi..) de l'indemnité de « licenciement » (3ans de salaires, soit 9.8 millions d'€ !) agrémentée d'un « complément de retraite » de 29 millions d'€ - serait de permettre aux actionnaires de contrôler les abus (qu'en pensent les salariés de « Carrefour » et leurs syndicats ?)

Comme on dit « il pleut toujours où c'est mouillé » !

Yan LEQUEUX

Les brèves

Francis Mer, ancien ministre de l'économie et des finances: "Les Français doivent accepter de payer eux-mêmes pour leur santé! Ils se paient leurs loisirs, leurs voyages et ils demanderaient au contribuable de payer une partie de leur santé? Nous ne pouvons plus en rester sur le schéma de 1945!"

La Banque de France en grève pour défendre son régime de retraite : 81% de grévistes !

Tous syndicats confondus y compris la CFDT...

Le gouverneur de la Banque de France veut aligner le mode de calcul des pensions, hérité de 1808, sur les règles en vigueur dans la Fonction publique « pour des raisons financières comme d'équité, nous devons entrer dans le droit commun ». Charges futures 9 milliards d'euros.

La Banque de France indépendante depuis 1993 promet de s'opposer à l'abondement du budget 2007.

Les pensions d'EDF et de la RATP, entreprises publiques (pour l'instant...), sont adossées au régime général de la Sécurité Sociale, en échange d'une soulte versée au gouvernement. Si ces entreprises ont obtenu le maintien de leurs régimes spéciaux, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

La déclaration de Thierry Breton sur la dette publique, 2000 milliards d'euros, dans laquelle il inclut, sans vergogne les droits à la retraite des trois fonctions publiques, soit 900 milliards d'euros laisse planer un doute quant aux intentions du gouvernement.

Questions à M. Breton

De quels documents sont tirés ces chiffres ?

Ignore-t-il le code des pensions civiles et militaires ?

« La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires... en rémunération des services qu'ils ont accomplis ». Les pensions sont budgétisées ! Pourquoi les inclure dans la dette ?

ignore-t-il que l'Etat a ponctionné la CNRACL, caisse de retraites des fonctionnaires des collectivités territoriales, les années précédentes ?

Remplacer 1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite et pourquoi pas éliminer 1 retraité sur 2 ?

Hôpitaux

80% des urgentistes en grève le 8 décembre en dépit du recul du gouvernement qui a suspendu la réforme du régime de retraite des hospitaliers.

Les chirurgiens se sont associés à cette grève et menacent d'une grève reconductible de la permanence des soins à partir du 2 janvier.

Patrick Pelloux (président de l'AMUHF) et Christophe Prud'homme (secrétaire général) déclarent à l'hôpital comme ailleurs « le dialogue social n'est jamais au rendez-vous alors que l'hôpital fait partie de notre bien commun ».

« Les compressions de coûts vont se faire sur le dos des malades ».

Nous sommes tous concernés !

AILLEURS VU D'ICI ... OU INVERSEMENT !

Le-Monde 13/14 novembre 2005

L'ACCORD CDU-CSU en Allemagne

EMPLOI ET CHÔMAGE

La période d'essai pour les salariés embauchés passera de six mois à deux ans dans les entreprises de 15 employés et plus. Le recours aux contrats à durée déterminée sera limité. **Les fonctionnaires travailleront une heure de plus par semaine (41 heures).** Le contrôle des chômeurs sera renforcé. Les cotisations de l'assurance-chômage passeront de 6,5 % à 4,5 %. Les allocations versées, aux chômeurs de longue durée dans l'Est (331 euros par mois) seront alignées sur celles de l'Ouest (345 euros).

RETRAITES. L'âge du départ à la retraite sera progressivement relevé de 65 à 67 ans entre 2012 et 2035. Les cotisations passeront de 19,5 % à 19,9 %.

IMPÔTS. En 2007, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) passera de 16 % à 19 % et le taux d'imposition de 42 % à 45 % pour les particuliers aux revenus annuels excédant 250 000 euros.

FAMILLE. À partir de 2008, un salaire parental d'un maximum de 1800 euros par mois sera versé après la naissance d'un enfant.

FÉDÉRALISME. Une réforme répartira différemment les compétences entre l'Etat fédéral et les Etats régionaux.

BUDGET. Les déficits publics devront repasser en 2007 sous le seuil de 3 % du produit intérieur brut (PIB) fixé par le Pacte de stabilité et de croissance.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE. La Turquie n'adhérera pas automatiquement à l'Union européenne, mais le terme de « partenariat privilégié », proposé par la droite, ne figure pas dans l'accord.

La FSU

Le secteur national FSU des retraites a pris la décision de protester auprès du ministre de la Fonction Publique, Christian Jacob et du ministre des Finances Thierry Breton, au sujet des déclarations de ce dernier, ainsi que d'organiser des délégations auprès des responsables de tous les groupes parlementaires et du Sénat.

La FSU organise un stage national le mardi 31 janvier et le mercredi 1^{er} février 2006.
Thème : une société pour tous les âges

La retraite additionnelle de la Fonction Publique le « RAFF »

La FSU a dit le mal qu'elle pensait de ce régime. D'une part, parce qu'elle revendique l'intégration des « primes » dans le traitement, d'autre part parce que ce régime fonctionne en capitalisation. Dans sa contestation de la loi Fillon, dont elle revendique l'abrogation, la FSU s'est battue pour que des financements nouveaux soient dégagés pour les retraites. Elle considère que les nouvelles cotisations des agents et des employeurs pour le RAFF auraient pu renforcer la solidarité en étant consacrées au profit du maintien des droits sur la pension « de base ».

Le RAFF apporte d'ailleurs peu de garanties aux personnels.

C'est la déclaration de l'employeur qui

crée les droits, pas la cotisation. C'est enfin un régime à cotisations définies dont les prestations dépendront de l'évolution et de la rémunération du capital placé.

Lors de l'installation du CA de l'ERAFP, la FSU a décidé d'y occuper le siège dont elle dispose pour « assurer la transparence et défendre l'intérêt des personnels » et a nommé deux représentants Anne Féray, titulaire et Philippe Dupont, suppléant.

Chacune des sept fédérations de fonctionnaires a un siège au CA et l'occupe. Le CA compte 17 membres et n'est donc pas paritaire.

En conséquence, le 10 novembre la FSU n'a pas pris part au vote sur les orientations générales de la politique de placement de provisions pour 2005/2006 contrairement à ce qui circule (plus de détails dans le prochain numéro).

Elections professionnelles

Le SNEP conforte sa position et enregistre une progression de 2,15% par rapport à 2002 et représente 54% des inscrits.

Le SNEP recueille :

+ de 84% des voix chez les profs EPS

64,33% chez les CE (+3,5%)

Les agrégés EPS ont largement participé à la réussite de la liste FSU.

Courrier Picard du 13/09/05

La majorité des Britanniques s'attend à devoir travailler au-delà de 65 ans

Une majorité de Britanniques sont prêts à travailler au-delà de 65 ans pour accroître le montant de leur retraite, selon une étude de l'assureur AXA publiée hier.

Selon cette étude, 59% des 1797 personnes interrogées en avril ont déclaré qu'elles vont réfléchir à travailler au-delà de l'actuel âge de la retraite, 7% s'attendant à travailler jusqu'à leur 70e anniversaire, 7% déclarent même qu'elles ne pensent pas pouvoir

complètement s'arrêter de travailler,

Quatre personnes sur dix estiment ne pas avoir mis suffisamment d'argent de côté pour avoir un revenu confortable à la retraite, et 8% indiquent même qu'elles n'ont pas fait du tout d'économies en ce sens.

Malgré tout, **38% des personnes interrogées, principalement dans les classes les plus favorisées**, pensent toujours pouvoir prendre leur retraite à 60 ans.

Les Britanniques ne comptent pas sur les pensions d'Etat pour leur retraite, 41% pensant que celles-ci seront plus basses qu'actuellement et 15% seulement pensant

Témoignage d'une délégation au Liban dans les camps de réfugiés palestiniens (26/11 au 30/11 2005)

Cette délégation a été organisée par l'A.J.P.F. (1) dont je suis adhérent, à l'occasion de la Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple palestinien (29/11). Elle se composait de personnalités (Maires, élus locaux) de villes françaises jumelées avec des camps ainsi que de militants d'associations ou de syndicats (78 personnes).

Le programme concentré sur 4 jours a été très chargé : visites des camps dans le cadre des jumelages ; participation aux manifestations le 29/11 à BEYROUTH ; réceptions dans des Mairies de villes libanaises (Maires, Députés) ; entretiens avec des journalistes de grands quotidiens libanais ; rencontres avec des organisations syndicales libanaises et palestiniennes.

Nous avons été révoltés par les conditions d'existence des réfugiés. Parqués et entassés dans 12 camps au LIBAN, les 380 000 réfugiés recensés en 2000 (10% du nombre total des réfugiés) survivent sous la tutelle inconsistante de l'UNRWA dans des conditions humaines et matérielles qui dépassent parfois l'entendement (20 000 habitants sur moins d'un kilomètre carré à CHATILA). Non intégrés par l'Etat libanais, ces réfugiés subsistent sans identité et sans aucun droit (pas même celui du travail). Dans ce contexte, l'accès à l'Education des enfants est gravement compromis et les études pour les plus grands sont quasiment inaccessibles.

Cependant, nous avons été frappés par la détermination de ces hommes et de ces femmes, conscients de la légitimité de leur cause qui s'organisent pour survivre et luttent dans le ferme espoir de retourner un jour sur leur terre. Ils dénoncent la politique colonialiste et prédatrice de l'Etat d'ISRAEL, qui bafoue impunément le droit international conforté en cela par le soutien inconditionnel des ETAT-UNIS. Ils regrettent la passivité soumise dans ce conflit de la Communauté Internationale. Leur combat est éminemment politique. Il ne se situe pas dans une haine intercommunautaire ou religieuse comme voudrait le faire croire les médias. Lassés par tant de souffrances, ils n'aspirent qu'à leur retour sur leur terre pour y vivre en paix à côté de leurs frères juifs, sémites comme eux.

Au-delà de l'aide morale et matérielle que nous leur apportons et qui leur permet, nous disent-ils, de continuer à lutter et à garder l'espoir, ils nous demandent expressément d'agir par l'intermédiaire de nos organisations associatives, syndicales ou politiques pour exiger des instances nationales et internationales qu'elles interviennent enfin dans ce conflit et qu'elles s'impliquent pour que la cause palestinienne se règle dans le sens du respect des Lois et des Conventions de l'ONU : c'est la seule condition qui puisse mettre fin au conflit. Le respect du droit international est le meilleur rempart contre le terrorisme.

C'est le message qu'ils nous ont demandé de transmettre et je l'adresse à la FSU que je représentais dans cette délégation. A ce titre, je dois souligner que les enfants sont les grandes victimes de ce conflit particulièrement ceux des camps (environ 60 % de la population palestinienne). Leur isolement physique et psychologique ainsi que les souffrances consécutives à l'occupation et à la guerre compromettent leur droit fondamental à l'Education. C'est le problème majeur pour le futur Etat Palestinien. Il doit faire l'objet d'actions politiques fortes pour aider ces enfants à devenir des citoyens éduqués, capables de jouer un rôle actif et responsable dans leur future Société.

C'est tout le sens que l'A.J.P.F. veut donner à une grande campagne nationale qu'elle organise « POUR LE DROIT A L'EDUCATION DES ENFANTS PALESTINIENS ».

Suite contribution Jean-Charles PERDUCAT

Nul doute que la FSU qui s'est toujours trouvée aux côtés des victimes d'injustices et notamment dans le domaine de l'Education, saura soutenir cette campagne.

J'incite pour ma part tous les collègues sensibilisés par le drame subi par le Peuple Palestinien, dans un contexte politique international lourd de conséquences, à participer ou soutenir cette campagne.

Et je m'adresse particulièrement en ce sens à mes collègues retraités qui ont comme moi le privilège de pouvoir consacrer au-delà de leurs multiples activités, un peu de leur temps à une cause qui est de toute importance.

Pour tous renseignements, contacter :

Jean-Charles PERDUCAT
FSU 40
17, Ilôt Campus
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX
Tél. : 05 58 91 59 88.

(1) A.J.P.F. : Association pour la Promotion des Jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes de France.

Siège : MAIRIE de MONTATAIRE – Tél. : 03 44 64 44 04

Contribution de Jean-Charles PERDUCAT



Proposition de compte-rendu du collectif « retraités » du 3 novembre 2005



Présents : Yan LEQUEUX (02), Gérard WERMELINGER (87), Annie PERFETTINI (93), Paulette CADET (75), Nicole COULON (75), Andrée ZELEZ (69), Jean-Charles PERDUCAT (40), André COLLET (39), Martine BESSEIGE (39), Colette BOCHER (56), Suzanne FORGET (75), Daniel LEROY (14), Jacques SILHOL (83), Louise GAVARY (75), Michèle BUCLON (26), Nicole LERAUX (93), Pierre ZINDY (75), René DELEPLACE (92), Yvon ADAM (92) et Edouard VERNIER (45)

Excusés : Serge FERRET (66), Pierre et Françoise ROBINET (25), Christian POGGI (67), Dominique DELIGNY et Sophie DUQUESNE pour le S4. La lettre de Serge est communiquée au groupe.

LA SITUATION :

Édouard propose de mettre au centre de notre réflexion le thème de la SOLIDARITÉ, par opposition à l' « assistance », comme seule possibilité de faire face vraiment aux défis énormes auxquels nous sommes confrontés, en France (retraites, santé, pauvreté, dépendance, chômage, besoins de services publics, exclusion, catastrophes...) et dans le monde (Cachemire, tsunami, Louisiane, famine, sida...). Dégager les moyens nécessaires par les cotisations sociales et par l'impôt est indispensable et c'est possible.

L'individualisation, la concurrence, l'assurance, l'étiollement ou la privatisation des services publics... dont l'assistance ne peut qu'atténuer les effets désastreux, ne peuvent répondre aux besoins, et qu'accroître les inégalités.

Notre responsabilité pour imposer plus de solidarité : revendiquer, rassembler, expliquer l'histoire et les cohérences en jeu, débattre des alternatives et de leur efficacité.

La DISCUSSION porte sur la situation : un projet global et cohérent, mais discrédité, face à une unité difficile ; le « moins d'Etat » est en fait un Etat renforcé (cf. la LOLF et la décentralisation) ; les « contraintes extérieures (directives européennes, OMC et AGCS notamment) servent de prétexte ; des médias à la botte jouant sur les peurs et qu'il faut dénoncer.

La DISCUSSION trace des voies pour en sortir : des luttes existent –politiques, syndicales mais aussi associatives- qui permettraient de rassembler et de donner des suites au 29/5 ; **nécessité de reconstruire sur le long terme**, en expliquant (« détricoter »), en prenant du recul, en rassemblant; dégager par le débat et l'action les convergences en vue d'un vrai changement d'orientation, en France et ailleurs ; travailler sur l'alternative et sa crédibilité.

L'IRCANTEC :

Louise explique ce qu'est cette « retraite complémentaire par points et par répartition », pour les non titulaires de l'Etat et l'offensive en cours pour tenter d'augmenter les cotisations (principalement des employés), le coût du rachat des points et de réduire les prestations. Pourtant, la situation comptable de la caisse est excédentaire, pour longtemps, alors que les dettes de l'Etat à son égard se montent à 21 milliards !...

Nous pouvons craindre que cela prélude une mise en cause du Code des pensions dilué dans une caisse par répartition.

Informez largement et mobilisez les collègues concernés : bulletin retraités et national

LE STAGE de DINARD :

Yvon fait état de la réussite du stage et de ses conclusions (cf. CR écrit).

Les suites à lui donner : **un stage à Dinard du 17 au 24 septembre 2006 et un à Boulouris ou Antibes du 2 au 8 octobre 2006**, pour un prix de 250 euros par semaine environs.

Yvon et Jacques prennent contact avec Antibes et Boulouris (accueil et activités)

Il est convenu que les participants de Dinard 2005 ayant déjà donné leur accord sont d'abord informés le 25/11 et qu'une information est ensuite diffusée fin novembre à tous les syndiqués avec l'envoi de la carte FGR. **Inscription au fur et à mesure des réceptions le 5/12.**

LA SYNDICALISATION :

Nous sommes en retard.

Nécessités : **établir des contacts pour en connaître les causes ; s'organiser au plus près des collègues** (« correspondants retraités ») ; un SNEP visiblement utile aux retraités (bulletins, lettre aux collègues, revendications

des retraités, site...); une relance à faire.

BULLETINS :

Il faut penser « bulletin retraités spécifique » et présence plus régulière des retraités dans le bulletin national est nécessaire, dont une page spécifique, de temps en temps. À nous de faire des propositions.

Nous demandons un bulletin « retraités » enfin conforme au bulletin national !

Thèmes à programmer : IRCANTEC (LG) ; LOLF et retraités (JPL) ; Dinard et la suite (Yvon et un participant de base de Dinard à solliciter ? Penser à des photos) ; l'avenir de nos retraites : nous ne sommes pas à l'abri ; l'implication des retraités dans les associations (Jean-Charles) la santé dans le Jura (André) ; les retraites et les retraités ailleurs (GB, poste...) ; le COREM (qui peut en dire quelque chose ?) ; le « trinôme » en matière de retraites, les sur complémentaires, PERP et autres (Yan) ; un dossier sur « la solidarité plutôt que l'assistance comme solution », pour l'international (Tsunami, Cachemire...), mais aussi en France (santé, retraites, dépendance, l'emploi, les services publics, la fiscalité, le PA... EV) ; la place des retraités dans le SNEP et la FSU et la syndicalisation (LG) ; appel à consulter notre site ; un écho de nos réunions.

Que chacun complète cette liste, et surtout se propose d'écrire, au moins un peu !

Articles pour fin novembre.

ORGANISATION DU SECTEUR ET SITE

Pour que les retraités se sentent plus impliqués et mieux pris en compte par l'organisation syndicale, SNEP et FSU, il faut sans doute plus de proximités avec eux. Chacun doit aider à la mise en place d'un réseau des retraités dans le SNEP mais aussi, selon les opportunités, dans les FSU départementales ou locales. Yann prépare une lettre dans ce sens aux S3 et S2. Concernant le **site national**, Yann en fait une **relecture-nettoyage** en distinguant « retraites » (dont nous n'avons pas la charge de la mise à jour), et « retraités » pour lesquels nous souhaitons une page spécifique que nous gérerons.

Concernant les **sites académiques** et la place des préoccupations des retraités dans ceux-ci, le bilan est maigre : 3 Académies dont une seule parle des retraités ! À nous d'intervenir pour faire avancer les choses. **Demander au S3 ou au responsable du site une page spécifique** comportant : les correspondants retraités ; les activités spécifiques des retraités ou leur contribution ou appels aux actions communes ; les liens vers les sites nationaux les concernant, les outils à leur disposition.

FSU, CONGRÈS 2007 et PLACE des RETRAITÉS DANS le SYNDICAT:

Pour le prochain congrès de la FSU en 2007, il faut déposer les textes un an auparavant. La question est de déterminer notre place dans la FSU. Faut-il une UFR comme dans les autres centrales ou une meilleure intégration des retraités dans leur syndicat, à tous les niveaux de l'organisation, avec un secteur « retraités » mieux reconnu ? Des progrès en cours : un prochain encart de 4 pages dans la revue « Pour » et un secteur qui fonctionne mieux.

Le prochain congrès de la FGR aura lieu du 13 au 16 juin prochain à Paris ; le SNEP a droit à 3 représentants : qui volontaire ? **Relire le texte proposé.**





F.S.U



IRCANTEC : sauvegarder et améliorer le régime

Le gouvernement a déposé un projet de réforme de l'IRCANTEC qu'il veut imposer et valider avant le 31 décembre.

Des propositions inacceptables

Des hausses de cotisation d'ici 2009 de 39 % (sous le plafond de la Sécurité sociale) et 16 % (au-dessus).

► Conséquence : **une ponction de près de 1 % du revenu brut.**

La part « salariale » qui augmente deux fois plus que la part « employeur ».

► Conséquence : **ce sont les non titulaires actifs et retraités qui sont appelés à financer leur propre précarité à la place des employeurs** (Etat et collectivités) qui s'en déchargent progressivement !

Une augmentation du prix d'acquisition du point de + 88 % entre 2006 et 2007.

► Conséquence : **une forte diminution du nombre de points acquis avec un même niveau de cotisation.**

Un projet de revalorisation des pensions inférieure à la hausse des prix : seulement deux tiers de l'inflation de 2006 à 2009.

► Conséquence : **1,5 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat des pensions.**

Au total, pour les retraités : **baisse du pouvoir d'achat des pensions dès 2006.**

Pour les actifs : réduction de plus de 2 % d'une pension liquidée en 2008 par rapport à la réglementation actuelle ; **jusqu'à 35 % de perte programmée d'ici 2050.**

Insupportable et profondément injuste

Ce projet de réforme ne tient aucun compte des rapports officiels qui préconisent que l'IRCANTEC soit d'abord libérée des charges indues qui grèvent ses finances :

Lors du passage, en 1983, de l'âge légal de départ à la retraite de 65 à 60 ans, l'IRCANTEC est la seule caisse à ne pas avoir eu un financement adapté pour lisser les effets de cette mesure.

A l'occasion de chacun des plans de titularisations, qui privent subitement l'IRCANTEC de cotisants, les pensions acquises sont restées à charge sans compensation.

Pour justifier son projet, le gouvernement invoque des projections d'ici 2050 qui sont artificiellement pessimistes et ne correspondent pas à la réalité. La perspective de constitution de réserves financières considérables risque de faire dériver l'IRCANTEC vers un mécanisme par capitalisation.

Nous exigeons :

- ⇒ La sauvegarde du principe de la répartition ;
- ⇒ Que le régime complémentaire qu'est l'IRCANTEC ait, pour objectif central, d'assurer, avec la retraite du régime général, un taux de remplacement de 75 % minimum à 60 ans ;
- ⇒ Que les employeurs acquittent une cotisation majorée, harmonisée avec celle des autres régimes ;
- ⇒ Que, lors des plans de titularisation, qui doivent être l'objectif en matière d'emploi public, une compensation financière soit versée par les employeurs pour assurer la pérennité des pensions ;
- ⇒ Qu'aucune modification des paramètres (cotisations, prix d'achat du point, niveau des pensions) n'intervienne sur la base des projections actuelles. Conformément aux demandes exprimées par les administrateurs représentant les personnels, ces projections doivent être révisées.

Nom	Prénom	Signature

**Séjour des retraités du SNEP à Dinard : une réussite
27 inscrits, 27 collègues heureux
Combien pour 2006 ?
14 femmes, 13 hommes**

Cher(e) camarade,

Le pari de départ était sans risque, même s'il s'agissait d'une première : réunir les retraités pour un séjour sportif, culturel et militant dans un CREPS.

Le CREPS de Dinard s'est prêté magnifiquement à l'initiative. Merci en particulier à notre collègue Gérard VIGOUROUX directeur adjoint du CREPS.

Vivre dans la convivialité des activités : VTT, randonnées, kayak, natation, gym, danse etc..., l'objectif a été atteint au-delà de toute espérance.

La joie, le plaisir, l'échange, les découvertes, tous les ingrédients qui créent l'amitié ont dynamisé le séjour. Les retraités de l'Education Physique et Sportive ont bien une spécificité au regard des autres enseignants : il y a souvent une continuité facile entre la vie professionnelle et la retraite ; les 27 « stagiaires » avaient la « pêche » : ils ont choisi leurs activités et les ont conduites à leur rythme (moyenne d'âge 68 ans !), ce rythme a été élevé... ils demandent plus de VTT et plus de kayak de mer ! En 2006 ?

Et maintenant ? Comment continuer ?

Les « retraités-actifs » sont de plus en plus nombreux... il y a continuité de leur vie d'enseignant(e), de salarié, de pratiquant(e) sportif, de militant(e) syndical(e) et de retraité(e). Au moment du départ à la retraite, il est de la responsabilité du SNEP (et de son secteur retraités) de prolonger l'activité militante en lui donnant un « sens nouveau », de « donner du corps » à leur activité syndicale, en s'appuyant sur les ressorts accumulés durant quarante années de vie professionnelle, de donner encore plus d'humanité à la vie militante.

Toutes ces idées, les « stagiaires » les ont éprouvées durant le séjour : ils ont majoritairement souhaité que les prochaines rencontres accordent davantage de place aux échanges concernant notamment les expériences militantes des uns et des autres, que le programme accorde plus de place aux débats sur le syndicalisme et à son environnement social et politique.

La parole est maintenant à ceux et celles qui souhaitent participer à l'élaboration du programme des prochains séjours, avec le souci de réunir nouveaux et nouvelles et anciens et anciennes retraité(e)s. C'est tout de même une performance en 2005 que d'avoir retrouvé à Dinard les trois secrétaires nationaux élus à Nice en 1969 ! Marcel BERGE, Jacques DUMONTAUX et Yvon ADAM ainsi que les élus de l'époque Serge FERRET, René MOUSTARD et Pierre ROBINET... !

Continuer à militer, renforcer le SNEP, créer des rapports de solidarité et de convivialité avec les « actifs », avec les anciens et anciennes et les nouveaux et nouvelles retraité(e)s. Tels sont nos objectifs : il y a de grands « possibles ».

Louise GAVARY – Suzanne FORGET - Yvon ADAM

P.S : L'élaboration de ce texte s'est appuyée sur les 27 réponses au questionnaire de fin de séjour de Dinard.

Les prochains séjours :

Au CREPS d'Antibes

Du lundi 26/06/06 au dimanche 02/07/06

20 places pour retraités et leurs conjoints

Vite, il reste 6 places

Au CREPS de Bretagne à Dinard

Du lundi 18/09/06 au dimanche 24/09/06

25 places pour retraités et leurs conjoints

Vite, il reste 14 places

Au CREPS de Boulouris St Raphaël (Var)

Du lundi 02/10/06 au dimanche 08/10/06

25 places pour retraités et leurs conjoints

Vite, il reste 7 places

Les tarifs de séjour seront sensiblement les mêmes qu'à Dinard 2005 :

20 euros d'inscription + 220 euros pour le séjour en pension complète.

Des options complémentaires seront proposées pour certaines activités.

- ⇒ **Si vous êtes intéressés, adressez-vous au SNEP à Louise GAVARY au :**
SNEP Louise 01 44 62 82 12
Sylvie 01 44 62 82 19
Louise le soir 01 43 61 42 71

- ⇒ **Si vous n'êtes pas encore certains de vos dates, il vaut mieux prendre l'inscription en option.**

- ⇒ **Si pour une raison de santé ou familiale, ou que vous devez renoncer, vous serez remboursés des frais d'inscription.**

Le groupe en promenade touristique à Dinan



RETRAITES EPS dans le Morbihan

Les départs à la retraite s'amplifient, comme prévu : plus de 100 retraités dans le Morbihan en 2005. Depuis trois ans, la volonté de créer des conditions de rencontres a gagné les retraités-membres du bureau-56 (3). Car l'identité professionnelle très forte donne du sens à ces initiatives.

C'est ainsi qu'un calendrier de randonnées pédestres a été proposé depuis l'an passé (8 kms le matin suivi d'un repas convivial au restaurant).

Certes nous n'avons pas encore réussi à regrouper les 22 syndiqués-retraités ; mais ces rencontres sont ouvertes à tous (conjointes et non-syndiqués). Nous nous attachons aussi à solliciter les collègues qui ont lâché leur adhésion au SNEP à leur départ à la retraite ou avant (il y en a un nombre non négligeable).

Un forum international de l'EPS intergénérationnel

J'ai un peu hésité à m'inscrire, est ce là la place d'une retraitée ? Mais je suis interpellée par tous les thèmes prévus, alors allons y ! D'autant que le collectif national retraités se réunit juste la veille du forum pour éviter des déplacements. Nous sommes un nombre non négligeable de non actifs au forum.

D'abord un immense plaisir au hasard des rencontres : des copains retraités ayant participé au stage de Dinard, des copains de mon académie, ou qui y sont passés, une de mes premières stagiaires...aux cheveux déjà argentés ; des compagnons de route avec lesquels je me suis impliquée en formation initiale, continue, lors de préparation de concours, que j'ai rencontrés lors de manifestations ou colloques SNEP...Il a fallu parfois demander un nom, raviver des souvenirs...

Des participants de tous âges, avec des intérêts divers : étudiants, collègues investis dans leur établissement, dans la formation initiale ou continue, dans l'innovation, souvent militants syndicaux. Le SNEP, c'est ce mélange de générations, des étudiants aux « dinosaures » très présents au forum, avec un même enthousiasme.

Par ailleurs, notre place en tant que retraités au bureau n'est pas contestée ; au contraire, un investissement accru a été possible sur le secteur des équipements pour l'EPS et l'AS : dossier départemental « piscines-natation » s'appuyant sur le référentiel pour faire avancer l'idée d'un plan pluriannuel de constructions, plan d'urgence pour les grandes salles nécessaires à 11 collèges très défavorisés...

D'aucuns continuent à s'investir dans les grandes manifestations du sport scolaire (organisation matérielle...) :cross, championnats de France.

On peut noter une présence fournie des retraités-EPS dans les temps forts de l'action (manifestations) avec les « actifs ».

Restent posés les moments de réflexion, de débat sur notre situation de retraités : une AG est programmée cette année.

Jean-Louis MOREAU

Les interventions sont de très haut niveau, accessibles pour chacun selon ce qu'on y cherche : l'EPS bien sûr, le système éducatif, le sport, le service public, la politique sociale, ceci en France et dans le monde. Elles ont lieu lors des conférences, des tables rondes, des espaces rencontre, des rencontres informelles.

Les intervenants sont experts quel que soit leur titre. Emotion par exemple lors de la présentation de la pratique d'un collègue de Lyon, du discours d'ouverture formel du Directeur de la division enseignement de l'UNESCO, ou du retour historique sur les services publics d'Anicet Le Pors, ou...

L'engagement des camarades du S4 et du Centre EPS et Société, tant dans les interventions que dans l'organisation matérielle très lourde de ces trois journées, dans le cadre prestigieux de la cité internationale universitaire de Paris est extraordinaire.

Je ne me suis sentie ni isolée, ni hors du coup, je suis revenue « gonflée à bloc » de ces journées généreuses, revendicatives et résistantes à l'ambiance libérale actuelle, tandis que les laissés pour compte des banlieues crient leur désespoir de l'abandon de la notion de solidarité et nous interpellent...Nous avons besoin de quel système éducatif, de quels services publics ?

Andrée ZELEZ

Syndicalisation

Le 8 décembre 2005 = 551 syndiqués

Sur ces 551 syndiqués, 56 sont des collègues ayant pris leur retraite en 2005.

Cependant, 289 retraités ne sont pas syndiqués, soit +13,44% par rapport à 2004. La progression régulière de la syndicalisation, nous sommes passés en 5 ans de 4% à 7% de l'ensemble des syndiqués au SNEP, masque une réalité préoccupante 65% environ des professeurs EPS ne renouvellent pas leur adhésion.

Comme l'a écrit A. Briglia responsable national : « Agir c'est important, mais qui impulse, qui coordonne, qui informe, qui convainc, qui construit le dénominateur (la revendication) commun ? Et sur la durée, qui interpelle le ministre ou l'administration ... ? Qui propose les actions ? Le SNEP c'est l'outil qui, loin d'être parfait, tente de faire tout cela. C'est coûteux en énergie et en euros... **La cotisation est la seule source de financement de cette activité.**

C'est une pierre à l'édifice, une contribution pour fabriquer un outil : le SNEP, qui sert, par une vie syndicale permanente, la plus riche possible, à rassembler le plus grand nombre de collègues, actifs et retraités.